

1^{er} juillet 2020

Circulaire

Circulaire de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Abrogation de circulaires caduques**

Les circulaires ci-après sont abrogées, car elles contiennent des informations qui ne sont plus applicables¹ :

a) [ST/IC/2017/34](#) du 23 octobre 2017 et [ST/IC/2017/34/Corr.1](#) du 2 novembre 2017, intitulées « Composition du Conseil du réseau d'emplois pour le réseau Paix et questions politiques et humanitaires » ;

b) [ST/IC/2001/28](#) du 17 avril 2001, intitulée « Placement and promotion list for staff in the Professional category and above » (en anglais seulement).

¹ Les circulaires abrogées peuvent être consultées dans le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (Sédoc), à l'adresse suivante : <https://documents.un.org>.

